

HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE: GH/fup-121

20 novembre 2017

Excellence,

En ma capacité de Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer à la Note Verbale 204.02.17/0672/RE/2017 concernant la note [D] attribué au Burundi lors de la 120^{ème} session (3 juillet – 28 juillet 2017) pour non coopération dans le cadre de la procédure de suivi.

Le Comité, ayant dûment considéré les arguments de l'Etat partie, a décidé de revoir cette note et de prolonger le délai de soumission de son rapport de suivi au 1er mars 2018. En conséquence, la référence au Burundi sera retirée du rapport CCPR/C/120/2. Veuillez également noter que la lettre du 8 août 2017 a déjà été supprimée du site du Comité.

Le Comité prie l'Etat partie de fournir le rapport de suivi dans le nouveau délai imparti. Conformément au corrigendum (CCPR/C/BDI/CO/2/Corr.1) et ainsi que confirmé par la lettre du 13 octobre 2016, ledit rapport devra fournir des informations sur les mesures prises pour la mise en œuvre des recommandations contenues aux paragraphes 8 (discrimination basée sur l'orientation sexuelle), 13 (exécutions extrajudiciaires), 14 (interdiction de la torture et mauvais traitements) et 18 (conditions de détention). A l'occasion de sa réponse, l'Etat partie est invité à ne pas soumettre les mêmes informations que celles déjà fournies précédemment au Comité mais plutôt de se concentrer sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations sélectionnées pour la procédure de suivi depuis l'adoption des observations finales le 27 octobre 2014. Le rapport de suivi ne devrait pas dépasser 3.500 mots et devrait être envoyé au Secrétariat du Comité des droits de l'homme (ccpr@ohchr.org) en version électronique en format Word.

Le Comité attend avec intérêt la poursuite de son dialogue constructif avec l'Etat partie quant à la mise en œuvre du Pacte.

Veuillez accepter, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération.

Mauro Politi

le Poert

Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales du

Comité des droits de l'homme

S.E. M. Rénovat Tabu Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire Représentant permanent

Courriel: mission.burundi217@gmail.com